

RAPPORT D'ACTIVITE

& de
développement
durable

“ Une collectivité
qui joue son rôle ”

2021



www.bassin-de-mareennes.com

Une collectivité qui joue son rôle

L'année 2021, marquée de l'empreinte du Covid-19, a été une nouvelle fois une année de forte mobilisation des élus et des services, pour d'une part assurer les missions qui sont les nôtres, mais aussi pour aller au-delà, dans une sorte de « dépassement de fonction » pourrait-on dire, puisque nous avons dû nous improviser coordinateur de centre de vaccination.

Sur la demande de l'État, et avec la contribution précieuse de la mairie de Marennes-Hiers-Brouage et du Centre Intercommunal d'Action Sociale, nous avons su mobiliser infirmiers, médecins et bénévoles pour vacciner 80 % de la population du Bassin de Marennes ainsi que des personnes venant d'autres territoires.

Nous pouvons être fiers de cet effort collectif, qui s'est fait dans la bonne humeur, avec bienveillance et professionnalisme. Il nous faut aussi saluer le travail des médecins de ville qui ont pris leur part à la vaccination, et les différents personnels de soin et de santé, toujours « au front ».

Nous avons ainsi pu reprendre une vie quasi-normale, tout en nous adaptant au contexte nouveau. Je pense notamment à nos actions en faveur des entreprises et la promotion du digital pour les aider à faire évoluer leurs modalités de ventes et leur communication.

Autre nouveauté en 2021 : la Communauté de Communes est aussi devenue gestionnaire d'école de musique. Face au risque de disparition de cette activité – jusqu'ici portée par une association –, les élus ont souhaité reprendre

l'école en gestion directe pour permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre artistique et culturelle de qualité. Un projet d'établissement viendra poser le cadre d'un développement futur de ce service, désormais public.

En ce qui concerne nos grands projets, 2021 aura vu le lancement d'une Opération Grand Site sur le marais de Brouage, étape fondamentale pour l'avenir de cette zone humide d'exception, et la saisine de la Région en vue de lancer la création d'un Parc Naturel Régional sur un périmètre beaucoup plus large.

Qu'elle porte de « petites actions » ou des « grands projets », qu'elle le fasse seule ou avec les intercommunalités voisines, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes cherche constamment la bonne formule, la bonne échelle, pour jouer pleinement son rôle d'animateur du territoire, au service de la population. C'est ce que retrace synthétiquement ce rapport d'activité.



Patrice BROUHARD

Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale.



Avec l'appui logistique de la mairie de Marennes et l'engagement de nombreux bénévoles, le CIAS a coordonné en 2021 la campagne de vaccination qui a permis à plus de 80 % de la population d'être vaccinés, avec un pic de 1 000 injections par jour au cours de l'été.





Sommaire

La Communauté de Communes p.4

La carte de la CDC

Le conseil communautaire

Le bureau

Les compétences

L'organigramme des services

Le pôle ressources

Les finances 2021 p.10

L'aménagement du territoire p.12

Opération Grand Site sur le marais de Brouage

Engagement pour la création d'un parc naturel régional

Projet Seudre

La francophonie comme levier de développement

L'animation Natura 2000

L'urbanisme et l'application du droit des sols

L'amélioration de l'habitat

Le développement économique p.20

Les grandes orientations de 2021

Les Parcs d'Activités Économiques

Le soutien à l'élevage

Le soutien au commerce de proximité

« Territoire d'industrie » et « croissance bleue »

La gestion des déchets p.24

La collecte et valorisation des déchets

L'évolution de la production des déchets

Le développement durable p.28

Les économies d'énergie

L'action sociale et familiale p.30

Le Centre Intercommunal

d'Action Sociale

Le projet santé-social de territoire

Le service petite enfance

Le service enfance

Le service jeunesse

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Le sport, la culture et la vie associative p.34

Le tourisme et le patrimoine p.36

La gestion du patrimoine communautaire p.38



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



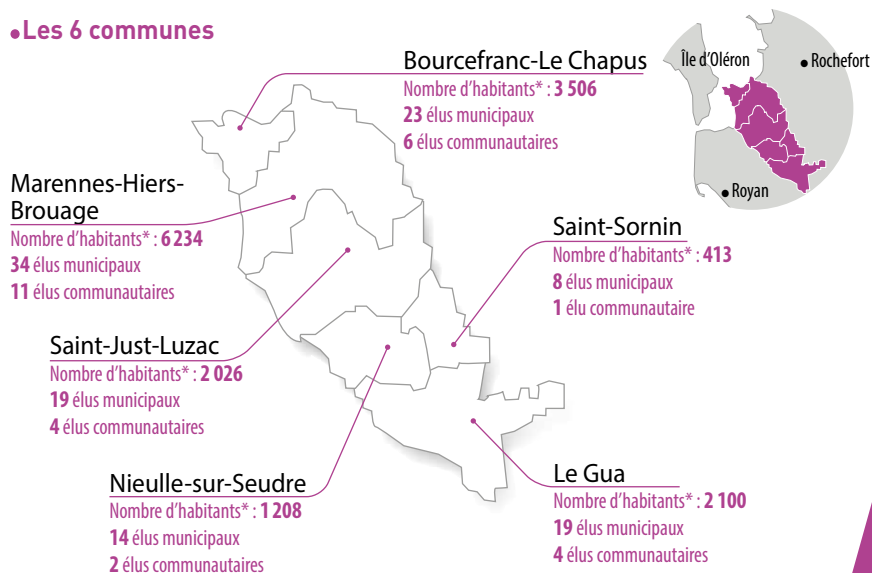
Le Conseil communautaire	p. 5
Le bureau	p. 6
Commissions	p. 7
L'organigramme des services	p. 8



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes compte 6 Communes rassemblant plus de 15 000 habitants sur un territoire de 182 km².

• Les 6 communes



* Source INSEE 2019

117
conseillers municipaux

27
conseillers communautaires

Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire se réunit en séance publique environ une fois par mois, afin de délibérer. Renouvelé à l'occasion des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020, il est composé de 27 conseillers.

Les conseillers communautaires par communes :

MARENNES-HIERS-BROUAGE (11 sièges)

- Mme Claude BALLOTEAU
- M. Jean-Marie PETIT
- Mme Frédérique LIÈVRE
- Mme Martine FARRAS
- M. Philippe LUTZ
- Mme Michelle PIVETEAU
- M. Alain BOMPARD
- Mme Mariane LUQUÉ
- M. Nicolas LEBLANC
- M. Philippe MOINET
- M. Richard GUÉRT

BOURCEFRANC-LE CHAPUS (6 sièges)

- M. Guy PROTEAU
- Mme Sabrina HUET
- M. Jean-Marie BERBUDEAU
- Mme Adeline MONBEIG
- M. Philippe BIARD
- M. Jean-Louis BERTHÉ

LE GUA (4 sièges)

- M. Patrice BROUHARD
- Mme Béatrice ORTEGA
- M. Stéphane DELAGE
- M. Joël CHAGNOLEAU

SAINT-JUST-LUZAC (3 sièges)

- Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU
- M. Jean-Pierre MANCEAU
- M. Jean-Michel BOUZON

NIEULLE-SUR-SEUDRE (2 sièges)

- M. François SERVENT
- Mme Ingrid CHEVALIER

SAINT-SORNIN (1 siège)

- M. Joël PAPINEAU



Le Bureau

Élu par l'ensemble des conseillers communautaires, le bureau est l'organe exécutif de la collectivité.

Le Président



Patrice BROUHARD
Président

Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Maire du Gua.



Les Vice-Présidents



Jean-Marie PETIT

1^{er} vice-président

Chargé de la gestion des zones humides et de la valorisation des marais.

Maire délégué de la Commune déléguée de Hiers-Brouage.



Joël PAPINEAU

2^e vice-président

Chargé du développement économique.

Maire de Saint-Sornin.



Guy PROTEAU

3^e vice-président

Chargé du tourisme et du patrimoine.

Maire de Bourcefranc-Le Chapus.



François SERVENT

4^e vice-président

Chargé du développement durable et de l'accueil des Gens du voyage.

Maire de Nieulle-sur-Seudre.



Alain BOMPARD

5^e vice-président

Chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale.

Conseiller municipal de Marennes-Hiers-Brouage.



Mariane LUQUÉ

6^e vice-présidente

Chargée des affaires sociales et de l'habitat.

Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage.

La conférence des maires

Cette instance permet d'associer aux travaux du bureau communautaire :



Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage.



Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU

Maire de Saint-Just-Luzac.

Commissions

Six commissions, réunies au moins une fois par trimestre, sont chargées d'étudier les questions qui sont ensuite soumises au Conseil communautaire, dans divers domaines :

- Gestion des zones humides - GEMAPI
- Développement économique
- Tourisme et Patrimoine
- Culture – Sport – Coopération
- Moyens communautaires et mutualisation
- Régie des Déchets

Afin d'associer les Communes à la vie de l'intercommunalité, ces commissions seront élargies à des conseillers municipaux.



Les Compétences

La Communauté de Communes (CdC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce trois blocs de compétences.

Éligible à la « DGF bonifiée », la CdC du Bassin de Marennes exerce toutefois un nombre de compétences plus important que celui des Communautés de Communes de sa catégorie. L'ensemble de ces compétences vise à assurer une cohérence et à rationaliser la gestion de nombreux services publics dédiés à la population.

Compétences obligatoires

● Développement économique

Aménagement, entretien et gestion de Parcs d'Activités Économiques.
Politique locale du commerce

● Aménagement de l'espace communautaire

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
Zones d'Aménagement Concerté.
Valorisation des marais classés en zones sensibles.

● Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage

● Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

● Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

- Eau
- Assainissement

Compétences optionnelles

● Protection et mise en valeur de l'environnement

Préservation des marais.

● Politique du logement et du cadre de vie

Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.

Programme Local de l'Habitat (PLH).

● Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Voies des zones d'activités et d'accès aux équipements communautaires.

Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.

● Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs.
Soutien aux associations.

● Action sociale d'intérêt communautaire

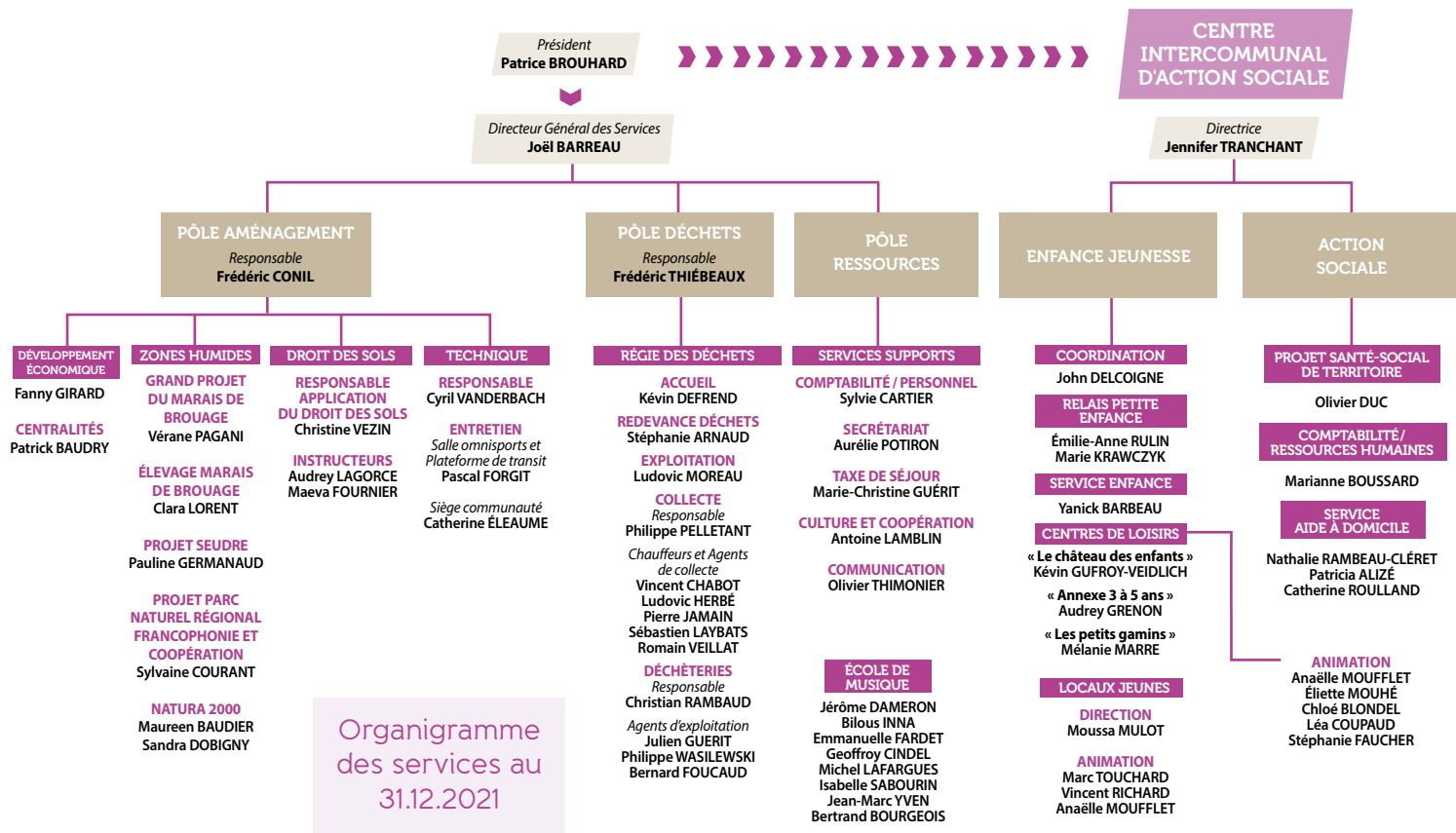
Insertion économique et sociale, emploi et formation professionnelle.
Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse.
Analyse des besoins sociaux.
Service d'aide à domicile.

● Création et gestion de maisons de services publics

Compétences facultatives

- Tourisme : accueil, information et promotion touristique.
- Actions dans les domaines culturels et artistiques.
- Participations aux dépenses d'investissement des collèges.
- Politique en matière de sécurité.
- Infrastructures et réseaux de consommations électroniques.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



Organigramme
des services au
31.12.2021

LE PÔLE RESSOURCES

Les services de la Communauté de Communes sont organisés en trois pôles dont un fonctionnel : le pôle ressources, qui assure l'administration de l'intercommunalité. Deux pôles opérationnels mettent en œuvre les projets portés par les élus : aménagement et déchets.

Comptabilité et personnel

Avec la Direction Générale des Services, ce service est en charge de la gestion des emplois et des effectifs : recrutements, formations, rémunérations, gestion des carrières...

Secrétariat

Ce service assure de nombreux travaux administratifs : courrier, invitation, rédaction des comptes rendus, archivage, classement, gestion de la taxe de séjour, accueil des usagers.

Des structures spécialisées pour exercer certaines compétences

- **Le Centre Intercommunal d'Action Sociale** (établissement public) exerce la compétence enfance-jeunesse et action sociale [lire p.30].
- **Le Pôle Marennes Oléron** (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) a en charge le Schéma de Cohérence Territoriale, l'Observatoire du territoire (SIG) et la gestion des fonds européens.
- **Le Comité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron** (association) gère la Maison des Initiatives et des Services labellisée Maison France Services.
- **L'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes** (association) est chargé de l'accueil et de la promotion touristiques.

Communication

Chargé de promouvoir les projets et réalisations de la Communauté de Communes et du CIAS, le service communication assure la production des publications et des supports de communication (plaquettes, brochures, affiches...). Il anime le site internet et les comptes Facebook et Twitter de la collectivité.



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur
www.facebook.com/cdc.bassinidemarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

LES FINANCES 2021

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt.
- **Le budget de la Régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des parcs d'activités économiques** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la revente des terrains.



Les produits des impôts suivants ont été comptabilisés :

Impôt		Produit en €
Contribution Foncière Économique (CFE)	24,75 %	491 040
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-	399 753
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	-	167 388
Imposition Forfaitaire sur les entreprises de Réseaux (IFER)		64 484
Taxe d'Habitation + compensation fiscale TH	8,12 %	294 261
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,58 %	58 804
Total	100 %	1 475 730
Compensations de l'État		385 405
Reversement à l'État (Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles)		-654 809
Reversement aux Communes (Attributions de compensation)		-532 811
GEMAPI		320 000
Fiscalité perçue		993 515

Répartition des recettes de fonctionnement		Montant en €
Impôts et taxes	68,70 %	3 673 084
Dotations et subventions	20,90 %	1 181 843
Produits des services et autres recettes	10,40 %	555 664
Total	100 %	5 347 591

Répartition des dépenses de fonctionnement		Montant en €
Fournitures et services	23 %	709 526
Frais de personnel	34 %	1 049 423
Autres charges de gestion	43 %	1 331 014
Total	100 %	3 089 963

Remboursement de 66 892 € en capital et de 23 282 € en intérêts, soit une annuité de la dette de 90 174 €. Soit 1,68% des recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement par activité	Taux
Administration générale	50 %
Culture et sports	5 %
Enfance jeunesse / Action sociale	15 %
Aménagement de l'espace – développement économique et touristique	30 %

Dépenses d'investissement (budget général)	Montant en €
Frais d'études	11 716
Participation financière (Aide à la rénovation de l'habitat)	55 098
Contrat de progrès territorial du marais de Brouage	54 439
Investissements / Travaux	70 236
Total	191 489

Le budget de la Régie des déchets

Le budget de la Régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Répartition des recettes totales d'exploitation		Montant en €
Redevance	71,60 %	1 779 124
Autres recettes	28,40 %	706 662
Total	100 %	2 485 786

Répartition des dépenses totales d'exploitation		Montant en €
Fournitures et services	46,50 %	1 020 328
Frais de personnel	27 %	591 996
Autres charges de gestion	26,50 %	580 493
Total	100 %	2 192 817



- Aménagement d'une nouvelle déchèterie.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Opération Grand Site sur le marais de Brouage	p. 13
Engagement pour la création d'un Parc naturel régional	p. 14
Projet Seudre	p. 15
La francophonie comme levier de développement	p. 15
L'animation Natura 2000	p. 16
L'urbanisme et l'application du droit des sols	p. 18
L'amélioration de l'habitat	p. 19



Opération Grand Site sur le marais de Brouage

Après 5 années de coopération entre la CdC du Bassin de Marennes et l'Agglomération Rochefort Océan pour préserver et valoriser le marais de Brouage, les deux collectivités ont reçu en 2021 l'accord de l'État pour lancer une Opération Grand Site sur cette zone humide d'exception.

Une Opération Grand Site est une démarche proposée par l'État pour aider les collectivités à restaurer et à gérer un site classé fragile, en vue de sa labellisation « Grand Site de France ». Une ambition que portent les deux intercommunalités déjà engagées depuis 2016 dans le « Grand projet du marais de Brouage ».

Conscientes des fragilités du site, elles ont identifié les enjeux et les objectifs d'une OGS, parmi lesquels : l'adaptation du marais au dérèglement climatique, l'encadrement d'un développement local en harmonie avec le site, le maintien d'activités primaires respectueuses de la zone humide, ou encore la transmission et la promotion de l'esprit des lieux.

Les deux collectivités espèrent, au travers de cette démarche, apporter une reconnaissance et une visibilité nationales au marais de Brouage, générer un effet levier pour un développement local durable impliquant de nombreux acteurs, et mettre le paysage au cœur de toute action afin de préserver et valoriser l'esprit des lieux d'un site unique, à partager et à transmettre aux générations futures.

Suite à l'accord de l'État, les deux collectivités ont été invitées à élaborer « un projet de conservation, de requalification, de gestion et de mise en valeur du site [...] centré, notamment, sur la qualité paysagère [...] ».

Ce projet et son programme d'actions seront élaborés en 2022-2023 et devront être soumis pour avis à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.



La note argumentaire pour une OGS est consultable sur www.bassin-de-marennes.com



Alain Bompard,
Vice-président

chargé de la coopération interterritoriale, suit les grands projets aux thématiques multiples que la CdC porte avec ses partenaires institutionnels et particulièrement ses intercommunalités voisines.



Jean-Marie Petit,
Vice-président

a en charge la gestion des zones humides et la valorisation des marais. Il suit notamment les actions d'entretien et de réhabilitation de leurs réseaux hydrauliques, et la mise en œuvre de l'animation Natura 2000.



Les 5 missions des Parcs Naturels Régionaux

[article R333-4 du Code de l'Environnement] :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et l'innovation.

Engagement pour la création d'un Parc naturel régional

Après 3 années d'étude, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et les Agglomérations Royan Atlantique et Rochefort Océan, ont jugé opportun de créer un Parc naturel régional. Considérant cet outil comme le plus pertinent pour renforcer leurs coopérations et promouvoir un développement durable de leur territoire, elles ont soumis le projet à la Région Nouvelle-Aquitaine en novembre 2021.

L'étude d'opportunité a conclu à l'opportunité de la démarche, dans la mesure où le périmètre d'étude proposé constitue un espace cohérent, qu'il répond aux critères de création d'un PNR, et que le projet fait l'objet d'une forte mobilisation des élus et d'un intérêt des acteurs locaux.

Elle a mis en évidence les fragilités du territoire : effets du dérèglement climatique, pression anthropique sur les milieux, fragilisation des zones humides, dissociation des dynamiques économiques et résidentielles, affaiblissement de la « conscience des lieux », vieillissement de la population, notamment.

Elle a aussi identifié les grands défis à venir : l'adaptation au changement climatique et l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides, la promotion de nouveaux

équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays, la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable, ou encore l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.

Selon l'étude, un PNR constituerait l'outil privilégié pour répondre à ces défis : souplesse dans la définition du périmètre, libre adhésion des Communes, stabilité juridique, maintien des équilibres politiques, coordination et lisibilité des actions, mutualisation des compétences, financements pérennes.

Le projet de PNR ainsi formulé pourrait concerner plus de 200 000 habitants sur 97 communes : 64 issues des trois EPCI à l'initiative du projet, 33 issues des six EPCI limitrophes.



Projet Seudre

La CdC du Bassin de Marennes et la CdA Royan Atlantique ont souhaité s'associer pour mettre en œuvre un projet de préservation et de valorisation des marais salés de l'estuaire de la Seudre.

La première phase a vu la réalisation en 2021 d'un diagnostic qui a permis de comprendre la perception du marais par les acteurs locaux :

- un espace de production avant tout, avec des activités primaires structurantes à conforter, mais également une déprise importante, des opportunités à explorer (croissance bleue), des problématiques en matière de foncier, de réglementation, de renouvellement des générations... ;
- un territoire exceptionnel à préserver : l'un des principaux marais salés de la façade atlantique, aux paysages uniques reflète de l'interaction de l'action humaine et des conditions naturelles, un vaste réseau hydraulique, un enjeu lié à la qualité de l'eau... ;
- un espace de plus en plus investi par les usages récréatifs : de plus en plus de cabanes de loisirs, des activités de chasse, un potentiel de mise en valeur pédagogique par le vélo, qui pose la question de la cohabitation avec les usages professionnels... ;

- un territoire menacé par les risques littoraux et les changements globaux : submersions actuelles et futures, mais aussi variations de régimes de précipitation et de températures, une conscience du risque à entretenir et développer ;
- une aventure humaine à poursuivre : un rôle des activités humaines à mieux faire reconnaître, un besoin de sensibilisation au marais, une transmission à assurer, une place centrale des propriétaires dans l'entretien du marais à réaffirmer.

Sur la base de ces éléments, un plan d'action sera élaboré en 2022.



La francophonie comme levier de développement

La CdC du Bassin de Marennes a engagé depuis 2013 une coopération décentralisée avec la MRC de l'île d'Orléans au Québec dans les domaines économiques, culturels et de la jeunesse. Son plan d'action 2021-2023 se décline autour de quatre thèmes de travail :

- Histoire et patrimoine liés à la Nouvelle-France.
- Zones Humides, interface littoral, gestion de l'eau et changement climatique.
- Patrimoine maritime et valorisation des métiers du littoral.
- Agriculture, agro-tourisme et achat local.

Le développement d'un tourisme de racines (ou généalogique) a été lancé en 2021 avec la préparation d'outils de communication dédiés à cette offre. Ils seront diffusés en 2022.



L'animation Natura 2000

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a été reconduite en 2020 comme structure animatrice de trois sites Natura 2000 (voir carte). Elle met en œuvre les actions définies dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) de chacun de ces sites et travaille avec de nombreux acteurs pour une bonne articulation des politiques publiques sur la préservation de la biodiversité.



L'Avocette élégante, présente dans nos marais.

Depuis 2020, deux animatrices conseillent les habitants sur la biodiversité, et accompagnent les porteurs de projets pour concilier bonnes pratiques environnementales et activités économiques (agricoles, aquacoles, ostréicoles) ou de loisirs (chasse, restaurations de cabanes, curage de fossés...).



• Signatures de chartes Natura 2000

- Sur le marais de Brouage, 8 nouvelles chartes et 6 réengagements pour un total de 50 ha.
- Sur le marais de la Seudre : 4 nouvelles chartes pour un total de 226 ha.

• Mesures agro- environnementales collectives

Les MAEC jouent un rôle crucial pour permettre de maintenir de l'élevage en marais. De nombreuses exploitations sont engagées dans ces mesures :

- 450 exploitants engagés entre 2015 et 2021, dont 117 exploitations en marais de Brouage,
- 50 exploitations en marais de Seudre,
- 9 exploitations sur Oléron.

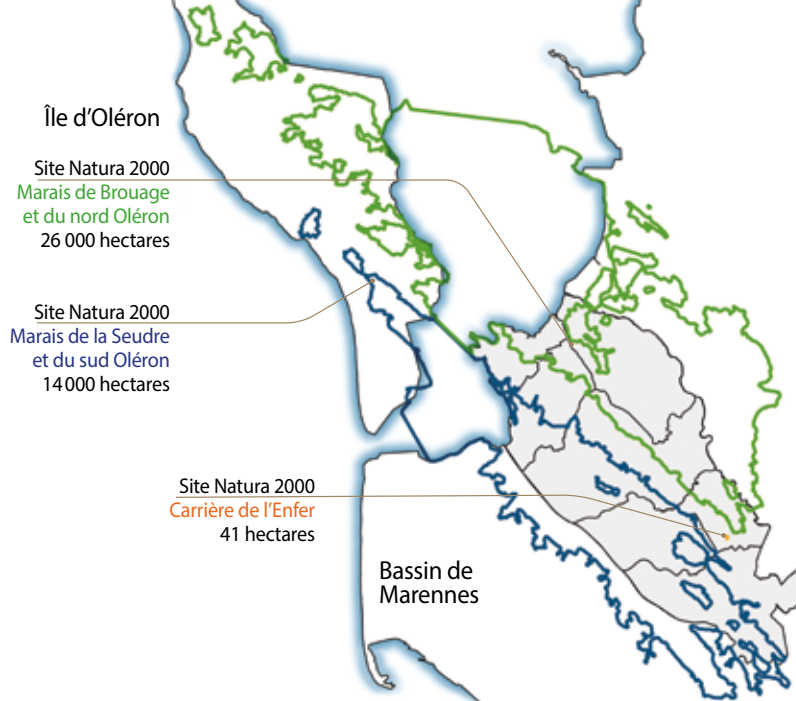
• Contrats Natura 2000

- Pour la première fois depuis le début de l'animation Natura 2000, un contrat Natura 2000 a été signé pour restaurer et gérer des parcelles au sein des marais de Seudre par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) en juin 2021. L'objectif est de restaurer des habitats d'espèces, de créer des îlots de nidification pour l'Échasse blanche et l'Avocette élégante (deux espèces à fort enjeu de conservation) et d'améliorer le fonctionnement hydraulique de quatre sites dont le CEN est propriétaire : La Lasse (6 ha), Le Plouzeau (2 ha), le Petit Geoffrit (7 ha) et le Jas Neuf (25 ha).
- Un contrat Natura 2000 a également été signé sur le marais de Brouage avec les Gîtes Beaulieu, pour la gestion de parcelles de coteaux abritant un site de ponte de Cistude d'Europe d'importance majeure.

Ces contrats, signés pour cinq ans, montrent l'engagement des acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.



Le cuivré des marais.



●Évaluations d'incidences

Le but est de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du site :

- 68 évaluations d'incidences ont été accompagnées au sein des marais de la Seudre et d'Oléron sur des thématiques variées : activités agricoles ou salicoles, urbanisme, chasse...
- 6 évaluations d'incidences ont été réalisées sur le marais de Brouage ainsi qu'un accompagnement des travaux d'entretien (curage, réhabilitation d'ouvrages hydrauliques) du Syndicat mixte de la Charente Aval (SMCA).



L'urbanisme et l'application du droit des sols (ADS)

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) instruit depuis juillet 2015 les demandes d'urbanisme pour le compte des Communes au sein d'un service mutualisé.

Afin d'optimiser les moyens, elle a décidé en octobre 2021 d'établir une coopération en la matière avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), avec comme objectif de créer un service unifié.

Depuis, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme est traitée par un service qui couvre donc les deux collectivités, soit 30 communes.

Le principe de guichet unique en mairie n'est toutefois pas remis en cause : dépôt des dossiers, renseignement et accueil du public restent assurés par les communes qui, par la connaissance de leur territoire et de leur document d'urbanisme, constituent les interlocuteurs privilégiés et de proximité pour les demandeurs. Ce sont toujours les maires qui délivrent les autorisations d'urbanisme.

Ce service est constitué de 4 agents :

- 1 responsable instructeur,
- 3 instructeurs.

Depuis fin 2021, le service unifié CCBM/CARO est composé de 8 agents :

- 1 coordinateur ADS,
- 7 instructeurs.

Démarches en ligne

Depuis 2020, la Communauté de Communes et les mairies du Bassin de Marennes ont mis en place un guichet numérique d'autorisations d'urbanisme qui permet de réaliser ses demandes en ligne et de suivre l'évolution de son dossier en temps réel :

www.bassin-de-marennes.com/vivre-au-quotidien/urbanisme-droit-des-sols

Le service « ADS » en 2021 :

- 996 dossiers traités,
- 96 certificats d'urbanisme opérationnels,
- 539 déclarations préalables,
- 347 permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager,
- 14 autorisations au titre des Établissements Recevant du Public (sécurité incendie et accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

Rattaché au Pôle aménagement, le service est sollicité pour différents projets d'aménagement notamment les Parcs d'Activités Économiques ou l'accompagnement d'acteurs du territoire dans l'accomplissement de leur projet d'urbanisme. Le service participe aux actions conduites par les collectivités et les accompagne dans leurs projets d'évolution de leurs documents d'urbanisme : modification ou révision de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).



L'amélioration de l'habitat

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes mène une politique d'aide à la rénovation de l'habitat privé via le Programme d'Intérêt Général (PIG). Ce dispositif est mené en collaboration avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Il permet de soutenir financièrement les propriétaires occupants pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de fenêtres, changement de chaudière...) ou d'adaptation du logement au handicap, et les propriétaires bailleurs pour la création de logements aidés.

● Les projets aidés en 2021 :

68 propriétaires occupants

Un montant total de travaux de 1 615 862 € et un total de 930 630 € de subventions accordées, dont :

- 693 810 € de l'Anah (y compris prime habiter mieux),
- 102 900 € de la Communauté de la Communes,
- 133 920 € d'autres financeurs (Département, CARSAT, Action Logement).

● Animation et permanences

- Le suivi animation du PIG 2018-2021 a été confié à SOLIHA Charente Maritime Deux-Sèvres afin d'accompagner gratuitement les propriétaires dans leur démarche : information sur les aides mobilisables, conseil sur les travaux, étude financière et visite technique.
- En 2021, 22 permanences ont été tenues, accueillant 111 personnes dont 109 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs.



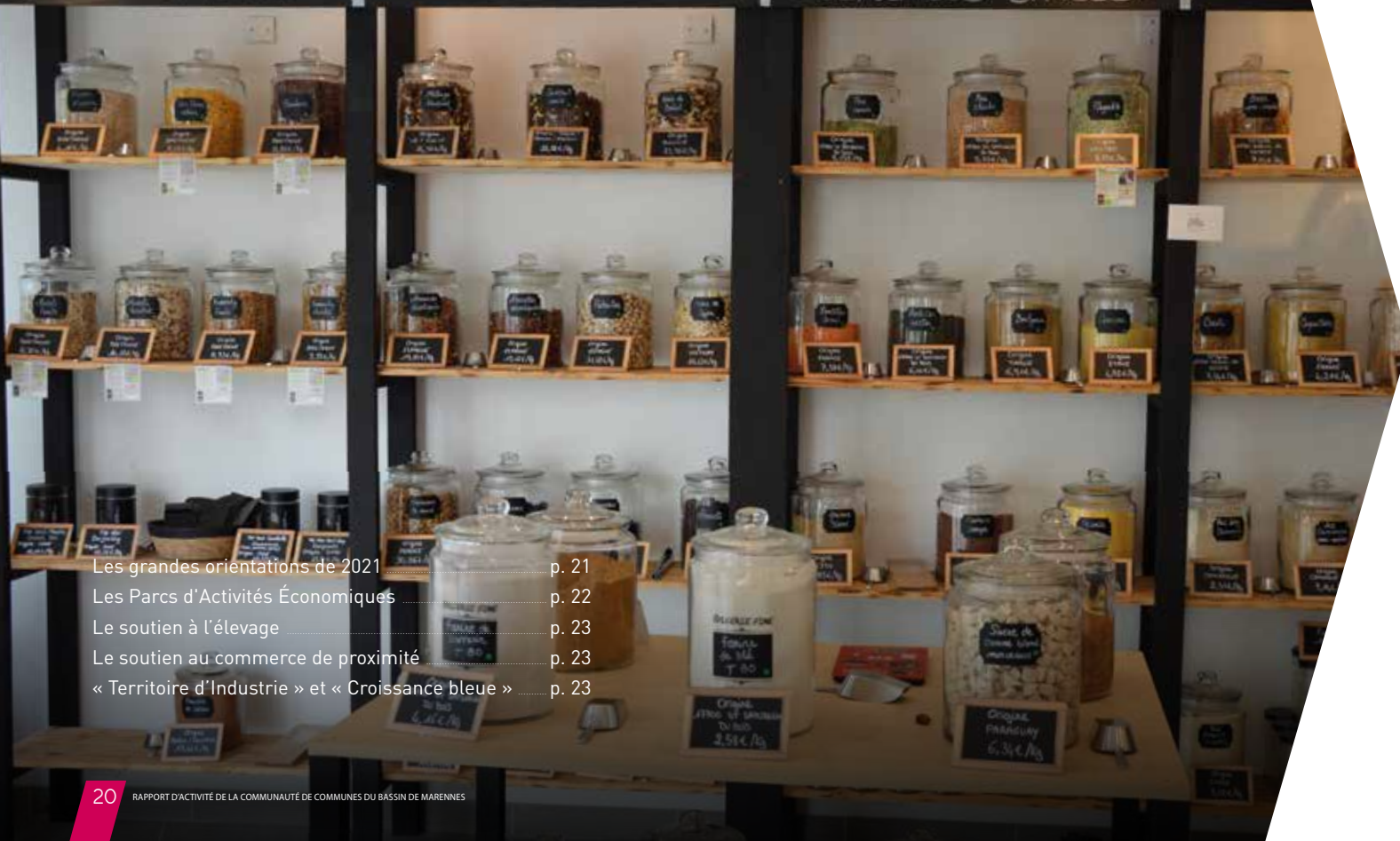
- PETIT
DE

APÉRITIFS-

- LÉGUMINEUSES-
GÉNÉRALES SALÉES-

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*L'épicerie vrac : un modèle de commerce
local de proximité qui fonctionne en
circuit court.*



- Les grandes orientations de 2021 p. 21
- Les Parcs d'Activités Économiques p. 22
- Le soutien à l'élevage p. 23
- Le soutien au commerce de proximité p. 23
- « Territoire d'Industrie » et « Croissance bleue » p. 23

Avec la persistance de l'épidémie de Covid-19, l'année 2021 a une nouvelle fois conduit la Communauté de Communes à suivre avec attention la vie des entreprises. Son service développement économique et son chargé de mission centralité, ont notamment fait la promotion des commerces de proximité, des circuits courts et du « consommer local ».

La CdC a aussi continué à accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches de création ou de développement, notamment dans leur recherche de locaux ou de site d'implantation en cohérence avec leurs activités et leurs attentes. Cette action a été menée dans les centralités comme dans les Parcs d'Activités Économiques du territoire.

Les grandes orientations de 2021

- La poursuite du programme d'aménagement et de commercialisation des Parcs d'Activités Économiques pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques locaux en faveur de l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets.
- La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, pour conserver l'équilibre économique sur le territoire entre revitalisation des centres-bourgs et Parcs d'Activités Économiques.
- Le soutien à la filière élevage avec notamment une étude de faisabilité pour la réalisation d'un atelier de découpe, et la valorisation des circuits courts.



Opération « Bons d'achat » de l'association Marennes Commerces avec le concours financier de la mairie de Marennes.



Joël Papineau,
Vice-président

s'investit pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.



Maire de Saint-Sornin

Les Parcs d'Activités Économiques



Aménagement d'un lotissement commercial aux Grossines pour l'accueil de 3 nouvelles entreprises. Ici : installation du bassin de rétention des eaux pluviales.



• Omégua (Le Gual)

2 nouvelles entreprises installées et préparation de 2 nouveaux projets d'implantations d'entreprises prévues en 2022 sur 8 000 m² environ de foncier. Travaux préparatoires à l'aménagement d'une voie de liaison entre Omégua (partie communautaire) et la partie privée commerciale.

• Fief de Fousse 1 (Marennes)

Installation d'une nouvelle entreprise artisanale et engagement de vente conclu pour la cession de deux nouvelles parcelles en 2022, ce qui portera à 6 le nombre de lots vendus sur les 7 commercialisés.

• Le Riveau 2 (Bourcefranc-Le Chapus)

Implantation d'une entreprise commerciale sur 3 000 m² de foncier et accord conclu de cession d'une parcelle pour l'implantation de bureaux sur le dernier lot communautaire à vendre. Cela portera à 4 le nombre de lots communautaires vendus sur les 4 commercialisés, et à 2 lots vendus sur 4 sur la partie commerciale privée faisant l'objet d'une convention avec la CdC.

• Les Grossines (Marennes)

Travaux d'aménagement d'un lotissement pour l'accueil de 3 nouvelles entreprises commerciales et tertiaires, dans le cadre d'un projet plus global de requalification de ce Parc d'activités qui verra la création de nouvelles voiries et de nouveaux espaces commerciaux.

Implantation d'une activité commerciale sur le premier lot communautaire en entrée sud du lotissement, rue des Entrepreneurs, et accord de vente conclu sur le second lot pour une activité tertiaire.

Réaménagement du secteur commercial avec la perspective de l'implantation d'une entreprise de production et de commercialisation de planches de surf en 2022.

• Nouvelle signalétique

Déploiement de la nouvelle signalétique des Parcs d'activités au Riveau 1 et 2 à Bourcefranc-Le Chapus, avant « Les 4 Moulins » à Saint-Just-Luzac en 2022.

Le soutien à l'élevage

- Finalisation de l'étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'un atelier de découpe.
- Démarche de valorisation de l'offre locale agricole via les circuits courts (marchés de producteurs).
- Début de l'élaboration d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT) en lien avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.
- Accueil des rencontres nationales du pastoralisme en septembre 2021, qui a permis de mettre à l'honneur l'élevage extensif en zone humide et l'activité pastorale en général sur le marais de Brouage.



Le soutien au commerce de proximité

• Des pages Facebook pour les commerçants

Afin d'aider les commerçants à développer leur visibilité sur les réseaux sociaux, la Communauté de Communes et quatre Communes partenaires ont mis en place en 2021 des pages Facebook qui leur sont dédiées.



• La Boutique connectée nomade

Accueil en octobre 2021 à Marennes de la Boutique connectée nomade avec des conseils d'experts dédiés aux particuliers et aux entreprises : découvrir les services en ligne et apprendre à commander sur le Net en toute sécurité, attirer une nouvelle clientèle, augmenter ses ventes...

• Et toujours : l'annuaire en ligne des entreprises

Lancé en 2020 lors de la 1^{re} vague de Covid, l'annuaire en ligne sur le site internet de la CdC permet aux entreprises du Bassin de Marennes de faire connaître leurs horaires d'ouverture et leur mode de vente (en ligne, livraison...).

« Territoire d'Industrie » et « Croissance bleue »

Poursuite d'une ambition partagée avec nos territoires voisins engagés dans deux importants dispositifs régionaux.

- **« Territoire d'Industrie »** : programme de reconquête industrielle visant à mettre en œuvre un plan d'actions afin d'encourager et de soutenir l'activité industrielle de production et les projets industriels innovants sur le territoire.
- **« Croissance bleue »** : axe transversal et commun de travail entre territoires dans le cadre du contrat régional de cohésion et de dynamisation. Lancée en septembre 2020, la mission croissance bleue a abouti en 2021 à un diagnostic partagé avec les territoires partenaires et la Région. La déclinaison en plan d'actions se fera en 2022.

LA GESTION DES DÉCHETS



La collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est scindé en deux avec les missions distinctes que sont la collecte d'une part, et le traitement d'autre part.

Si la collecte est assurée directement en régie par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est en partie déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

En 2021, la Régie des déchets a assuré :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/journaux, verre, textiles),
- la gestion des deux déchèteries :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets,
- la facturation de la Redevance incitative mise en place en 2015.



François SERVENT

Vice-président, chargé du développement durable et de l'accueil des gens du voyage

suit le travail des équipes de la régie des déchets (collecte, valorisation, traitement) et la sensibilisation au tri.

Maire de Nieulle-sur-Seudre

Je réduis le volume
de mes déchets
=
Je réduis ma facture !





Visite de l'incinérateur.

Visite de l'incinérateur d'Échillais

En 2021, les élus de la Communauté de Communes ont visité le centre multifilières de valorisation des déchets (CMVD) d'Échillais. D'une capacité de 69 000 tonnes pour l'incinération, cet équipement traite les ordures ménagères résiduelles du Bassin de Marennes mais aussi de l'île d'Oléron, des agglomérations Rochefort Océan et Royan Atlantique, et de la CdC de Gémovac et de la Saintonge viticole. Pour administrer ce site, ces collectivités (hors CdC de Gémovac) se sont associées en formant le syndicat intercommunautaire du littoral (SIL). C'est ce dernier qui gère pour partie la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, tri des emballages recyclables et déchets verts de déchèteries).

En plus du CMVD, le SIL dispose de :

- 2 centres de transfert situés à Médès et à Saint-Pierre-d'Oléron,
- 2 unités de compostage de déchets verts situées à Échillais et à Dolus-d'Oléron,
- 2 plateformes de broyage et de transfert des déchets verts situés à Grézac et à Saint-Just-Luzac.



Mise en sécurité du quai de la déchèterie du Bournet

Des garde-corps ont été installés afin de prévenir les risques de chute des usagers et du personnel. Les dépôts peuvent ainsi être réalisés en toute sécurité. La solution technique retenue permet également d'y adjoindre une signalétique indiquant de façon très claire les différentes familles de déchets à déposer sur le quai ainsi que leurs consignes de tri.



Garde-corps à la déchèterie du Bournet.

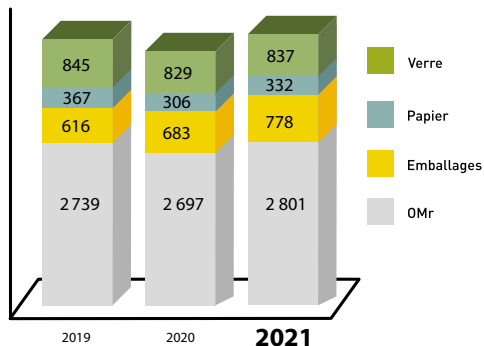
Gestion des déchets organiques

En 2021, la Régie des déchets a équipé 116 nouveaux foyers d'un composteur, portant à 1 250 le nombre de foyers ainsi équipés depuis 2018.

Les ordures ménagères et assimilées (OMA) en 2021

À la différence des années précédentes, les ordures ménagères résiduelles n'ont pas diminué mais augmenté de 3,9%. À quoi il faut ajouter une quantité d'emballages recyclables qui a cru plus fortement (+13,8%). Le cumul de ces deux facteurs a engendré une forte hausse de la production d'OMA de 5,13%. La croissance de la population du territoire et le rebond d'activité après la période du COVID expliquent en grande partie cette évolution.

en tonnes



Les déchèteries

Après une baisse conséquente de la production de déchets de déchèterie en 2020 (-6,8%), l'année 2021 marque un rebond très important avec une hausse de 28,6%. L'augmentation du tonnage des déchets verts explique à lui seul les deux tiers de cette évolution. Tous les autres flux sont par ailleurs en hausse plus ou moins marquée.

La reprise d'activité économique liée à la fin des phases de confinement explique cette évolution générale. Il faut y adjoindre également l'impact des conditions climatiques qui influent considérablement les apports en déchets verts.

2021 en chiffres :

6
chauffeurs-rippers
employés pour la collecte
des déchets

4
agents
de déchèterie

2
techniciens
administratifs

2
agents dédiés à l'accueil,
à la redevance et à
la gestion du parc
de contenants

13 333
tonnes de déchets
collectés


soit **868** kg/hab.



- Poursuite de la distribution des composteurs individuels.
- Mise en place de nouvelles filières de tri en déchèterie.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recours aux panneaux solaires : une solution à étudier avec un conseiller énergie.



Les économies d'énergie



Conseil et accompagnement des particuliers

En partenariat avec l'Espace Info Énergie de l'Agglomération de Royan depuis 2018, puis avec le CRER en 2021, la CdC propose un service public gratuit d'information afin d'aider les habitants à réaliser des économies d'énergie au travers d'éco-gestes mais aussi de conseils pour leurs projets de rénovation ou de construction d'un logement neuf.

Informations sur **www.crer.info**

- Comment réduire ma facture d'énergie (gestes, équipements...) ?
- Quelles sont les aides financières ?
- Comment mettre en œuvre une isolation efficace et de qualité ?
- Quelles énergies renouvelables choisir pour mon logement (panneaux solaires, chaudière au bois) ?
- À quoi sert un diagnostic de performance énergétique (DPE) ? Quelle différence avec une étude thermique ?



Conseil et accompagnement des collectivités

Un Conseiller en énergie partagé chargé du suivi énergétique du patrimoine public, accompagne les collectivités du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron vers la sobriété énergétique par des actions de rénovation, d'optimisation des installations de chauffage ou encore par la sensibilisation des élus et des agents.

Il permet aux collectivités du territoire de réaliser des économies tout en participant à la lutte contre le gaspillage énergétique et le réchauffement climatique.

Actions en 2021 :

- modernisation de l'éclairage public à Saint-Just-Luzac,
- renouvellement de la période d'accompagnement CEP pour 3 années supplémentaires,
- accompagnement pour la mise en place d'un réseau de chaleur et la modernisation d'une chaufferie au Gua.



L'ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

Spectacle musical proposé aux assistantes maternelles par le Relais Petite Enfance.



 **Mariane LUQUÉ,**
Vice-présidente

est chargée des affaires sociales : elle suit à ce titre le travail du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dans la mise en œuvre du projet santé-social de territoire en faveur des plus fragiles et des familles. Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes coordonne l'ensemble de la politique sociale et familiale du territoire.



Il assure 4 grandes missions :

- l'analyse des besoins sociaux du territoire,
- l'accompagnement et le conseil aux Communes en matière d'action sociale,
- l'aide à domicile des personnes âgées ou de toute personne souhaitant une aide régulière pour les tâches du quotidien (ménage, repassage, courses...) et l'aide à la personne (toilette, habillage...),
- la mise en œuvre de la compétence enfance-jeunesse, exercée pour le compte de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

Aide à domicile

- Le Service d'Aide à Domicile du CIAS propose des interventions régulières ou ponctuelles pour aider les personnes dans leur vie quotidienne et ainsi leur permettre de continuer à vivre chez elles.

Le projet santé-social de territoire

Le CIAS anime et met en œuvre un « Projet santé-social de territoire » dont les objectifs sont de mieux coordonner les acteurs du social et de la santé, de renforcer l'accès aux droits et aux soins, et de permettre un meilleur accompagnement des familles.

Le Projet santé-social s'appuie sur deux dispositifs : la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de la Charente-Maritime, et le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine.



Les axes d'action du Contrat Local de santé :

- accompagner les projets de santé sur le territoire,
- développer le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et réorganiser la coordination gériatrique,
- favoriser la prévention et la lutte contre le non-recours aux soins,
- sensibiliser les acteurs à la santé environnementale,
- améliorer les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

Les axes d'action de la Convention Territoriale Globale :

- renforcer l'accès aux droits,
- améliorer l'accès aux services,
- investir les problématiques d'inclusion sociale, d'animation de la vie sociale et soutien à la parentalité,
- animer une dynamique transversale à l'échelle des acteurs locaux.





Février 2021 : distribution de masques aux assistantes maternelles pour les aider à reprendre leur activité.

Sport en milieu scolaire

En 2021, le CIAS a financé :

- une « classe foot » au collège (4h de football par semaine), encadrée par deux éducateurs,
- des séances d'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^e.

La CdC a quant à elle financé :

- des séances de voile pour les élèves de CM2,
- des ateliers théâtre hebdomadaires au collège en pause méridienne.

Le service petite enfance

Animé par 2 éducatrices de jeunes enfants, le service petite enfance est un service ressource pour les parents et les assistantes maternelles.

En 2021 :

- 175 rendez-vous avec des parents ou des assistantes maternelles.
- 1 spectacle et 29 animations organisés pour les assistantes maternelles et leurs enfants.
- 6 soirées d'échanges de pratique organisées, permettant aux assistantes maternelles de maintenir des liens.
- 3 cycles d'ateliers pédagogiques autour des neurosciences.
- 39 temps d'accueil en LAEP (Lieux d'accueils Enfants Parents) au Gua et à Bourcefranc-Le Chapus.
- 25 enfants accueillis à la crèche « Cap au vent moussaillons », gérée par l'association Léo Lagrange en Délégation de service public.



Le service enfance

Les accueils de loisirs « Le château des enfants » à Marennes-Plage et « Les petits gamins » au Gua, accueillent les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

En 2021, 593 enfants ont été accueillis (+11% par rapport à 2020) :

- 414 enfants au « château des enfants » et son annexe 3.5 ans (+8%),
- 179 enfants aux « petits gamins » et son annexe estivale (+18%).

L'équipe éducative constituée de 15 animateurs et 3 directeurs, a proposé tout au long de l'année des activités ludiques autour de thématiques diverses : art, culture, expression, activités physiques, environnement... Pendant les vacances d'été, pas moins de 7 séjours ont été organisés, avec la nouveauté de séjours courts pour les 3 à 5 ans.

Également présents sur les temps méridiens et périscolaires des écoles, les animateurs ont accompagné les enfants dans l'apprentissage du vivre-ensemble.

Dans un objectif de professionnalisation et de renforcement du service, un responsable de l'enfance a été recruté, pour coordonner et développer les différentes actions.

Le service jeunesse

Labellisés « structure engagée dans l'accompagnement de projet de jeunes », les Locaux Jeunes accueillent les adolescents de 11 à 17 ans et proposent de nombreuses sorties et animations tout au long de l'année : les mercredis, samedis, et après le collège en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les vacances.

En 2021, 108 jeunes ont participé aux activités de loisirs, d'éducation artistique et culturelle ou de prévention : ateliers théâtre, chantier jeunes, séjours d'hiver et séjours sportifs dans les Pyrénées, ateliers découverte avec le groupe Bénin International Musique...



Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

En 2021-2022, le CLAS s'est articulé autour d'ateliers théâtre et intergénérationnels, avec une réflexion sur les stéréotypes de genre et l'égalité femmes-hommes. À l'issue du projet, le spectacle *(Dés)enchantées* a permis aux apprentis comédiens et comédiennes de dévoiler l'envers du décor des contes de fées, lors d'une représentation à l'Estran. Un projet, riche en rencontres, mené avec succès par Delphine Robin de la Cie Déculottée, et qui devrait être reconduit pour la prochaine saison.



Les jeunes charentais et normands posant devant le théâtre de bois qu'ils ont restauré.

Chantier jeunes francophones

Depuis 2019, ces chantiers permettent chaque été à des jeunes du territoire de rencontrer d'autres adolescents autour d'un projet patrimonial. En 2021, 7 adolescent(e)s du Bassin de Marennes ont ainsi restauré une cabane pastorale dans le marais de Brouage, puis aménagé un ponton de pêche et un théâtre extérieur à Breteuil-sur-Iton en Normandie.

Ces chantiers s'inscrivent dans un projet plus vaste intitulé « Faire de la francophonie un levier de développement » et qui a notamment permis de mettre en place une coopération avec Breteuil-sur-Iton en Normandie, car les deux territoires partagent une histoire commune, celle de la fondation de la Nouvelle-France. Ils ont en effet été au XVII^e siècle d'importants foyers d'émigration vers la Nouvelle-France, dans le sillage de Samuel Champlain, originaire de Brouage et fondateur de la ville de Québec en 1608.

LE SPORT, LA CULTURE ET LA VIE ASSOCIATIVE



Alain BOMPARD

Vice-président

chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale, suit l'activité des associations et les actions d'éducation artistique et culturelle.



École de musique du Bassin de Marennes

En 2021, la Communauté de Communes a repris en gestion directe l'école de musique du Bassin de Marennes. Gérée jusqu'ici en mode associatif, plus personne ne souhaitait en prendre la gestion. C'était sans compter la volonté des élus qui ont souhaité permettre aux habitants de continuer à bénéficier de ce service culturel.

Ainsi, depuis le 1^{er} septembre, l'école de musique est un service de la Communauté de Communes. Les professeurs ont été intégrés aux effectifs de la collectivité et les usagers doivent désormais régler leur inscription auprès du Trésor public, mais ce sont là les seuls changements.

L'école assure un enseignement complet et de qualité afin de permettre aux élèves d'évoluer vers une pratique amateur autonome en s'appuyant sur des bases techniques acquises. L'offre pédagogique est ainsi structurée graduellement : faire découvrir, développer le goût, construire la motivation. Les élèves sont aussi invités à se produire en concert.

8 professeur(e)s diplômé(e)s y dispensent des cours d'instruments, de formation musicale et des ateliers de pratiques collectives, dans divers styles musicaux : des musiques savantes aux musiques actuelles, en passant par le jazz et les musiques populaires.



École de musique

Soutien à la vie associative

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient le sport notamment en assurant la gestion et l'entretien d'équipements comme le complexe sportif (judo et athlétisme), la salle omnisports, ou l'école de voile. Elle aide également financièrement les associations culturelles et sportives dont les activités sont identifiées comme d'intérêt communautaire, au travers d'une subvention annuelle.

Associations	Subventions 2021
Centre Nautique de Plein Air - École de voile	20 000 €
Basket du Bassin de Marennes-Bourcefranc	10 000 €
Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA)	4 500 €
Judo club du Bassin de Marennes	6 300 €
Festival Entre Vents et Marais	2 300 €
Festival Afrique en Scène	1 000 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	500 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers section Marennes Oléron	150 €
Association ANATOLE	300 €
TOTAL	45 050 €

Éducation artistique et culturelle

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes coordonne et met en œuvre un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) qui réunit la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le Rectorat, le Conseil départemental de la Charente-Maritime et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron. Il vise à développer les projets de pratiques artistiques de 1 à 25 ans, en cohérence sur tout le territoire, en temps scolaire ou non.

Deux types de projets sont soutenus : les résidences d'artistes francophones (portées par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes) et les projets des associations, Communes et autres établissements publics. Les projets sont élaborés et mis en œuvre suivant le rythme des années scolaires.

En 2021-2022, l'EAC c'est :

- 30 000 € de subventions attribuées par la DRAC et 25 000 € de subventions attribuées par le Conseil départemental,
- 20 projets soutenus au total,
- 132 000 € de coût total des projets (tous financements confondus), dont 20 350 € concernant les résidences d'artistes francophones (Collectif fusées et trio malgache Gasy Gasy),
- 1 920 enfants et jeunes bénéficiaires dont 530 concernant les résidences d'artistes francophones.

LE TOURISME ET LE PATRIMOINE

Les pistes cyclables et les circuits de randonnée permettent aux touristes de découvrir les richesses naturelles et patrimoniales du Bassin de Marennes.



Guy Proteau,
Vice-président

a en charge les dossiers liés au tourisme et au patrimoine sur le Bassin de Marennes, avec notamment le développement des pistes cyclables et l'application de la taxe de séjour intercommunale.

Maire de Bourcefranc-Le Chapus

Tourisme et patrimoine

La compétence tourisme est exercée par l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

→ Le tourisme en 2021 :

- 17 047 personnes accueillies dans les bureaux d'information touristique.
- 996 500 visiteurs sur le site internet **www.ile-oleron-marennes.com**
- 153 866 fans sur Facebook et 10 638 000 personnes touchées.
- 26 150 abonnés sur Instagram.
- 60 parutions presse dont certaines sur des supports à très forte portée médiatique comme Télé 2 Semaines, Aujourd'hui en France, Rustica...
- 30 sujets TV dont 14 JT sur TF1 ou France2 ; 3 focus sur C8 dans « William à midi » ; 3 émissions sur Arte...
- 4 focus sur des radios nationales : Europe 1, France Inter, France Info, Radio Vinci Autoroute.
- Un partenariat intitulé « Destination Atlantique » avec notamment un voyage de presse de 4 journalistes allemands en octobre.

→ Les projets en 2021 :

- Élaboration du nouveau schéma de développement touristique (lancement en novembre 2021), véritable feuille de route du territoire en ce qui concerne le tourisme. Ce travail a pour but de favoriser un développement touristique durable en concertation avec les professionnels.
- Lancement du premier forum du tourisme durable, événement dédié aux professionnels du tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes. Il s'agit d'une journée

d'échanges, de conférences, de débats sur les thématiques du tourisme, du développement durable ou encore du management. Cet événement sera reconduit chaque année.

- Publication d'un « Circuit du patrimoine » dédié à la découverte de Marennes, de son patrimoine naturel et culturel, permettant aux randonneurs et aux cyclotouristes de découvrir le territoire autrement.



Route des saveurs maritimes

Création de la « Route des saveurs maritimes », dont les objectifs sont de valoriser les métiers et produits de la mer, et de mettre en réseau les professionnels du tourisme autour de cette thématique : sites de visite, restaurants, cabanes de dégustation...

À découvrir grâce à un livret et une carte, ainsi que sur : <https://saveurs-maritimes.com>

LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE



La plateforme de transit des produits de la mer : un outil communautaire au service de l'économie locale.

Travaux et logistique

La Communauté de Communes assure l'entretien et les travaux de rénovation ou de mise en accessibilité de 16 bâtiments, lui permettant l'exercice de ses différentes compétences :

- la crèche « Cap au Vent Moussaillons » pour les enfants de 2 mois ½ à 6 ans,
- « le Château des enfants », accueil de loisirs pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- quatre Locaux Jeunes pour les 11-17 ans,
- l'école de voile utilisée par le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA),
- la salle omnisports,

- le complexe sportif (judo et athlétisme),
- la Plateforme de transit des produits de la mer pour les conchyliculteurs,
- deux déchèteries,
- les Offices de Tourisme de Brouage, Bourcefranc-Le Chapus et Le Gua,
- le siège de la Communauté de Communes,
- auxquels s'ajoutent l'aménagement et l'entretien des Parcs d'Activités Économiques et la gestion d'une aire d'accueil des Gens du voyage de 3,2 ha.

→ Les réalisations en 2021

- Démarrage des travaux de réhabilitation du Moulin des Loges.
- Travaux d'entretien de la Plateforme de transit des produits de la mer : peintures intérieures, remplacement de la porte souple de la chambre froide, remplacement de l'alarme intrusion, remplacement des lanternes des candélabres du parking.
- Lancement d'une étude de mise en froid positif d'une partie de la Plateforme.
- Création d'un local de rangement pour le club de basket à la salle omnisports.
- Remplacement des enseignes des Offices de tourisme de Bourcefranc et de Brouage.
- Installation de 2 défibrillateurs : à la salle omnisports et au Complexe sportif.
- Travaux d'entretien des pistes cyclables : réfection du revêtement de la piste cyclable de l'Arceau à Marennes, reprise du revêtement des pistes cyclables à Marennes-Plage et du camping de Bourcefranc, reprise de la signalétique à Marennes et Bourcefranc.



Les pistes cyclables font l'objet d'un entretien régulier.

L'accueil des Gens du voyage

En 2021, la CdC a accueilli 13 groupes de Gens du voyage, soit environ 264 caravanes.





Bourcefranc-Le Chapus • Marennes-Hiers-Brouage •
Le Gua • Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac •
Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17320 Marennes-Hiers-Brouage

Tél. 05 46 85 98 41

contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes sur :



cdc.bassindemarennes



CdC_Marennes

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Tous droits de reproduction réservés - Directeur de la publication : Patrice BROUHARD - Rédacteur : Olivier THIMONIER - Photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention.

